# **23** Récupération des eaux de pluie

Si votre logement est muni d'un système de récupération des eaux de pluie qui alimente un réseau intérieur d'eau desservant les chasses d'eau, le lave-linge (installation expérimentale) et éventuellement un robinet destiné au lavage du sol, ce réseau doit être indépendant de votre réseau d'eau potable.

> Attention l'eau de pluie est une eau non potable. Elle ne respecte pas les normes de qualité fixées par le code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine.

# **Quelques conseils**

Demandez à un professionnel un contrat d'entretien annuel, permettant d'assurer sur le long terme la qualité et la sécurité de l'installation.



										lation :					
- /	١n١	n	۵ د	י נ	ľΤ	n	ct	2	П	2	t۱	1	n		
	٦H	ш	$\overline{}$	. u		ı,	Jι	а	u	ιa	u	v	11		

Caractéristiques de l'équipement :

Entreprise qui a installé ce système :

Entreprise qui réalise la maintenance de ce système :

## À CONSERVER

• la documentation technique de votre équipement.

### **EN SAVOIR PLUS**

- «Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment : règles et bonnes pratiques à l'attention de installateurs» (2009) www.developpement-durable.gouv.fr
- www.ars.bretagne.sante.fr
- www.sante.gouv.fr